

Cahier des charges d'achat :
Clauses Techniques Particulières
« Achat de formations en faveur de
l'offre « Les Essentielles »

Table des matières

I. Éléments de contexte de la consultation.....	3
1. Contexte de la consultation	3
II. Éléments de cadrage	4
1. Cadrage de la consultation	4
III. Objet de la consultation (cadre global).....	4
1. Situation actuelle	4
2. Impacts attendus	5
3. Public cible	5
4. Volume de stagiaires par action	5
5. Lieux de réalisation des actions.....	6
6. Méthodologie	6
7. Continuité pédagogique en cas de situation exceptionnelle (contexte de crise sanitaire etc...)	6
IV. Objet de la consultation (cadre spécifique par thématique)	7
V. Soumission de l'offre	11

I. Éléments de contexte de la consultation

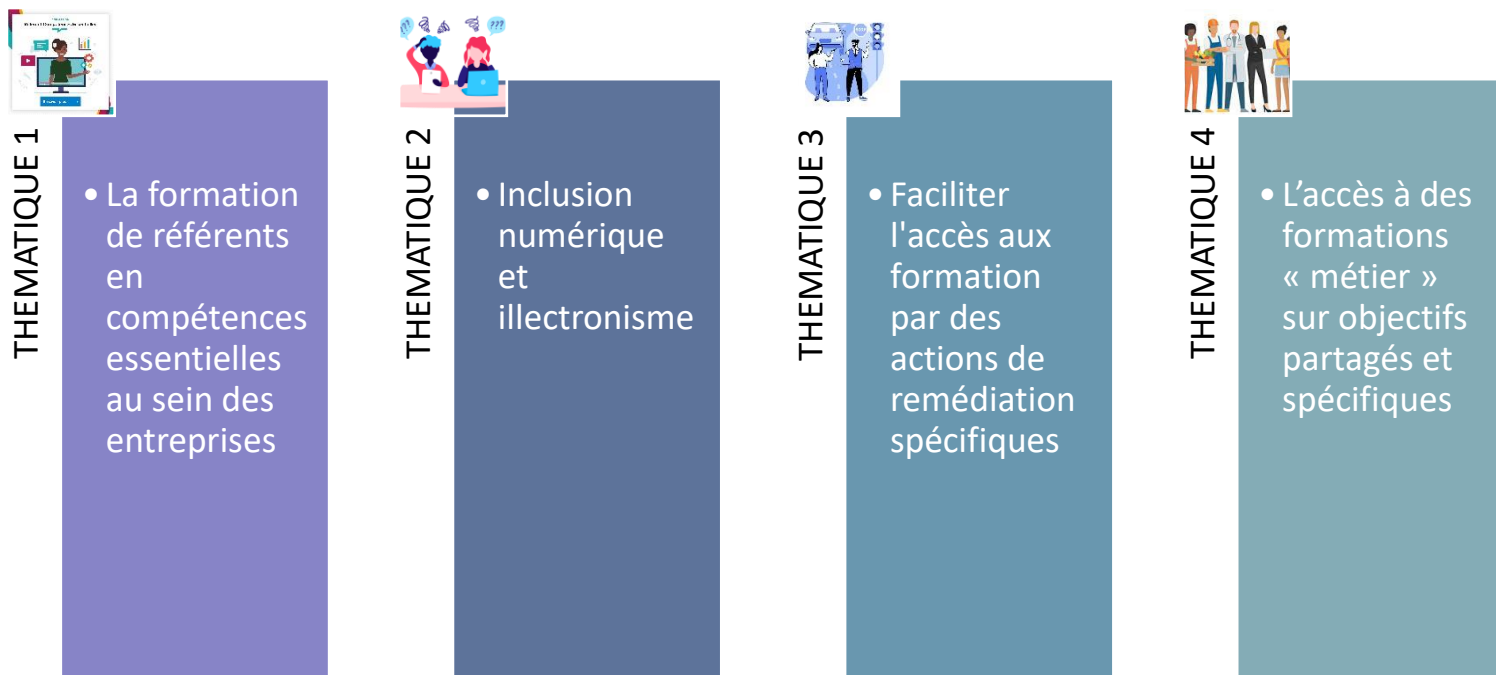
1. Contexte de la consultation

Dans la lignée de ses actions entreprises depuis 2019 sur la maîtrise des compétences essentielles en entreprise, le FIAF a mis en place en 2021 une offre spécifique de la programmation « **Les essentielles** » visant :

- À outiller les managers afin de mieux identifier, accompagner et orienter les salarié(e)s sur la maîtrise des compétences essentielles,
- À proposer aux employeurs des actions de remédiation spécifiques à leur(s) salarié(e)s en fragilité sur les compétences essentielles grâce à des parcours de formation personnalisés et individualisés répondant à la fois aux besoins des salarié(e)s mais également des entreprises.

Dans sa démarche constante d'accompagnement des entreprises de Nouvelle-Calédonie, Le FIAF souhaite enrichir son offre « **les essentielles** », dédiée à la montée en compétences des salarié(e)s en difficulté face aux apprentissages et proposer des solutions pour agir au **cœur des compétences**.

Le FIAF consulte les prestataires de formation, déclarés à minima auprès de la DFPC sous le domaine **412 Développement des capacités mentales et apprentissages de base** (organismes et formateurs) pour répondre sur des thématiques essentielles à la montée en compétence des salarié(e)s :



L'idée poursuivie par cette offre de formation est de pouvoir engager des actions « inter-entreprises et collectives » non stigmatisantes mais orientées vers un public en difficulté qui en sera le public cible.

Les actions proposées seront estampillées FIAF et facilement accessibles aux salarié(e)s souhaitant acquérir plus d'autonomie et de confort dans leur situations professionnelles.

II. Éléments de cadrage

1. Cadrage de la consultation

Dans le cadre de cette consultation, il est attendu du prestataire la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions de formation répondant :

- ✓ Aux thématiques présentées en partie 1 « Éléments de contexte de la consultation » du présent document
- ✓ Aux impacts attendus définis en III.2 « Objet de la consultation – cadre global / Impacts attendus) du présent document
- ✓ Aux objectifs de formation précisés en IV « Objet de la consultation – cadre spécifique par thématique » du présent document

Les prestataires pourront répondre sur une ou plusieurs thématiques et favoriser les partenariats afin d'apporter des réponses formation au plus près des besoins des salarié(e)s en grande fragilité face aux apprentissages et bien souvent réticent(e)s, de par leurs difficultés, à l'entrée en formation.

IMPORTANT : L'offre « Les essentielles » ne se veut en aucun cas stigmatisante. Il s'agit de pouvoir fournir un repère aux employeurs engagés dans la valorisation des compétences de leurs salarié(e)s fragilisés sur les savoirs de base en identifiant facilement des actions répondant à ce besoin. Il est donc demandé aux prestataires souhaitant répondre à ce dispositif de mettre en avant l'acquisition de compétences essentielles et non de lutte contre l'illettrisme. Les titres des actions doivent être valorisants sur le plan métier.

Tels sont les enjeux de la présente consultation qui a pour objectif d'étoffer l'offre existante « Les essentielles ».

Le prestataire doit répondre en considérant les aspects techniques spécifiques demandés ainsi que le règlement général d'achat.

III. Objet de la consultation (cadre global)

1. Situation actuelle

Suite au constat formulé à la suite du diagnostic sur la maîtrise des compétences essentielles en entreprise mené par le FIAF en 2019, qui révèle que **50% des personnes identifiées en situation d'illettrisme sont en emploi**, le FIAF s'est engagé pour accompagner employeur(euse)s et salarié(e)s sur cette problématique.

Ces compétences qui regroupent les savoirs de base comme la lecture, l'écriture, le calcul, les notions d'espace et de temps, intègrent d'autres capacités toutes aussi essentielles dans les situations professionnelles : utiliser les outils numériques, travailler en équipe, travailler en autonomie, se situer sur le plan relationnel, respecter les règles élémentaires de sécurité).

Faute de maîtrise suffisante des compétences dites essentielles, un grand nombre de salarié(e)s est aujourd'hui :

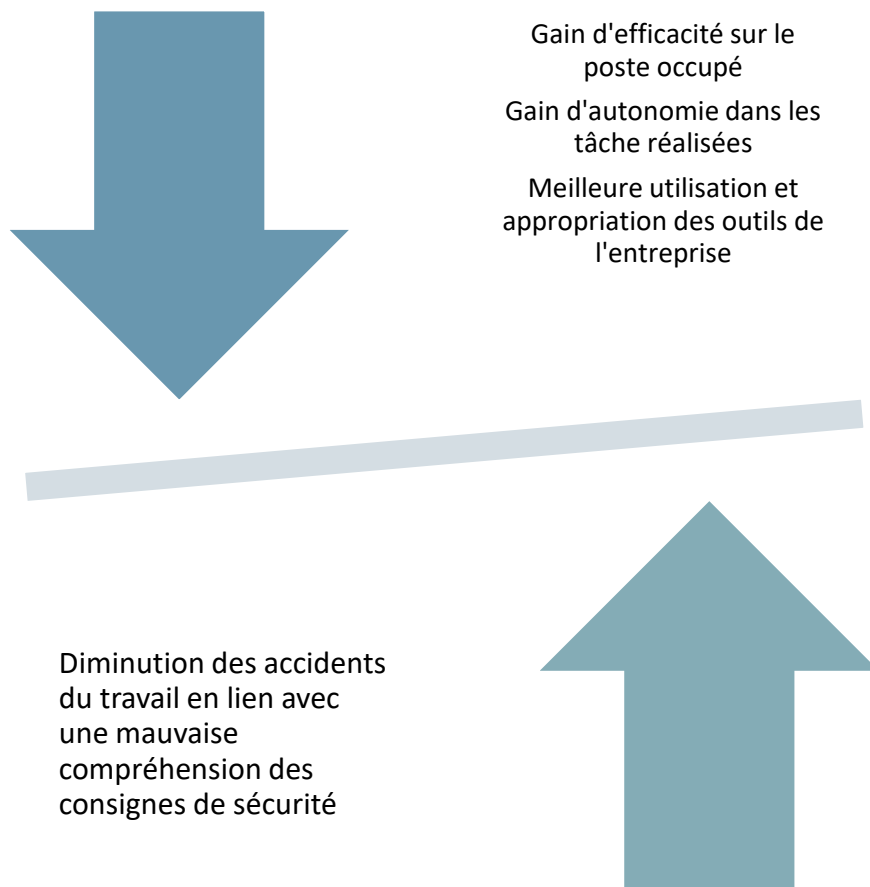
- confronté à d'innombrables difficultés face aux évolutions technologiques des métiers, à la présence croissante du numérique dans les entreprises, à l'omniprésence de l'écrit, aux contextes sanitaires qui révolutionnent les pratiques professionnelles

- se retrouve démunie dans leur quotidien personnel et professionnel mais également freinée dans leur évolution professionnelle.

L'offre « Les essentielles » doit permettre de proposer des solutions concrètes d'actions de formation favorisant la montée en compétences de ces salarié(e)s et doit être une réponse aux enjeux des employeur(euse)s (RH, qualité, compétitivité).

2. Impacts attendus

Les impacts attendus de ces achats sont les suivants :



3. Public cible

Ce dispositif s'adresse à des personnes salariées en entreprise, identifiées par le prestataire et/ou le commanditaire, présentant de grandes difficultés avec l'écriture, la lecture du français, la communication verbale et le raisonnement.

Ces difficultés peuvent démontrer ou non une problématique d'illettrisme de niveau I et II selon le classement de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI).

4. Volume de stagiaires par action

Le nombre de stagiaires maximum par action est de 10.

La mixité des places étant à garantir les entreprises employeuses pourront inscrire 2 stagiaires maximum par session, nombre qui pourra être revu à la hausse par dérogation pour combler les éventuelles places vacantes.

Si l'accès aux formations est ouvert à toutes les entreprises employeuses du privé, une attention particulière est portée sur l'accès aux formations des entreprises de moins de 10 salarié(e)s¹.

5. Lieux de réalisation des actions

Les actions de formation doivent pouvoir se décliner sur l'ensemble du territoire. Les lieux sont à préciser dans le bordereau de réponse. Attention toutefois à respecter le principe d'anonymisation. → Privilégiez l'indication des provinces ou communes plutôt que des lieux de formation spécifique permettant parfois d'identifier le prestataire.

6. Méthodologie

La pédagogie mise en œuvre doit être adaptée à un public en grande difficulté face aux situations d'apprentissage. Elle est individualisée et personnalisée et s'appuie sur des méthodes actives, participatives, collaboratives et pratiques.

Le prestataire explique sa démarche dans le bordereau et dans la fiche pédagogique à joindre à la réponse.

Les outils pédagogiques utilisés doivent également être innovants, ludiques et permettre une mise en pratique adaptée au quotidien des stagiaires plus facile.

Le prestataire de formation est en capacité d'adapter sa méthodologie à un public identifié en situation d'illettrisme

Le suivi de l'acquisition des compétences des stagiaires fait l'objet d'entretiens réguliers avec ces derniers.

Le prestataire propose une pédagogie et des moyens de feed-back innovants permettant d'assurer le lien entre les différents acteurs de la formation que sont le formateur, le stagiaire et l'entreprise. Le prestataire met en place des modules de formation-action.

7. Continuité pédagogique en cas de situation exceptionnelle (contexte de crise sanitaire etc...)

Le prestataire propose dans sa réponse des pistes d'adaptation possible, en prenant en compte la typologie du public, pour assurer une continuité pédagogique en cas de situations exceptionnelles (crise sanitaire etc...)

¹ CF. III.18 du règlement général d'achat

IV. Objet de la consultation (cadre spécifique par thématique)

THEMATIQUE 1 : Référents en compétences essentielles	
FINALITE	Cette action doit permettre d'outiller les managers afin de mieux identifier, accompagner et orienter les salarié(e)s dans la maîtrise des compétences essentielles. Elle permet également aux stagiaires d'intégrer la communauté des RCE, lieu d'échange de pratiques et de partage de ressources.
IMPACTS SECONDAIRES ATTENDUS	Prise en compte de la problématique en entreprise par la mise en place d'outils de repérage, d'accompagnement, d'orientation, Inscription d'actions favorisant la maîtrise des compétences de base dans les plans de formation annuels des entreprises
PUBLIC CIBLE	Tout(e) salarié(e) amené(e) à promouvoir le développement des compétences essentielles dans son organisation : Gestionnaires, membres IRP, Directeur(trice)s de structures, salarié(e)s, agent d'accueil...
PREREQUIS	Être volontaire pour suivre le parcours de formation
CALENDRIER DE REALISATION	Les actions sont à proposer dès 2021 et peuvent être planifiées jusqu'en 2022
NOMBRE DE SESSIONS	2 (possibilité de reconduction selon besoin recensés)
MODALITES SPECIFIQUES	1 journée maximum par semaine
ORGANISATION PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE	Présentiel, distanciel ou mixte



THEMATIQUE 2 : Inclusion numérique et illettronisme

FINALITE	<p>La question numérique devient un enjeu de société. En entreprise, maîtriser les outils numériques est aujourd’hui essentiel pour être pleinement autonome sur son poste de travail. L’accès au numérique est un levier puissant, facilitateur des apprentissages non stigmatisant pour la formation des personnes en fragilité face aux compétences essentielles</p> <p>Les actions doivent permettre aux salarié(e)s d’acquérir les compétences de base sur l’outil numérique. Les actions peuvent se décliner en parcours. Des outils de diagnostic des besoins peuvent être mis en place et permettre aux stagiaires d’avoir des parcours personnalisés et individualisés.</p>
IMPACTS SECONDAIRES ATTENDUS	L’entrée en formation des stagiaires n’est plus freinée / meilleure intégration des stagiaires au plan de formation de l’entreprise.
PREREQUIS	Être volontaire pour suivre le parcours
CALENDRIER DE REALISATION	<p>Les actions sont à proposer dès 2021 et peuvent être planifiées jusqu’en 2022.</p> <p>Dès que la situation sanitaire permet la formation en présentiel au regard des règles mises en place pour la sécurité des personnes.</p>
NOMBRE DE SESSIONS	2 par action proposée (possibilité de reconduction selon besoin recensés)
MODALITES SPECIFIQUES	0.5 jrs max par semaine
ORGANISATION PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE	Présentiel



THEMATIQUE 3 : Faciliter l'accès aux formations par des actions de remédiation spécifiques

FINALITE	<p>La fragilité au niveau de la maîtrise des compétences essentielles représente un frein à l'accès en formation pour de nombreux salarié(e)s. Par appréhension, certains se tiennent loin des formations ou bien participent sans en retirer de bénéfices. Ces situations accentuent encore plus le malaise des personnes fragilisées face aux savoirs essentiels et freinent considérablement leur montée en compétences.</p> <p>Qu'il s'agisse d'entrées en formation « métier » pour acquérir, renforcer de nouvelles compétences, de formations sécuritaires ou encore de préparation au code de la route pour l'obtention du permis de conduire (souvent nécessaire pour soulager les équipes et l'organisation interne de l'entreprise), évoluer professionnellement, être autonome dans son activité professionnelle reste difficile.</p> <p>Le but est donc de proposer un sas de remédiation adapté visant une intégration facilitée du public visé dans des parcours de formation identifiés.</p>
IMPACTS SECONDAIRES ATTENDUS	Nombre d'entrées en formation de personnes initialement réticentes Obtention du code de la route
PREREQUIS	Avoir identifié un parcours de formation
CALENDRIER DE REALISATION	1 ^{er} trimestre 2022 Dès que la situation sanitaire permet la formation en présentiel au regard des règles mises en place pour la sécurité des personnes
MODALITES SPECIFIQUES	2 jours consécutifs max. par semaine
ORGANISATION PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE	Les projets réunissant plusieurs acteurs qui agissent en complémentarité et dans une logique écosystémique, seront examinés avec intérêt. (en lien par exemple avec la thématique 4)
COMMENTAIRE	La commission d'approbation sélectionnera les parcours les plus performants au regard de la prise en compte du public concerné, de l'innovation proposé, des méthodes pédagogiques déployées.



THEMATIQUE 4 : L'accès à des formations « métier » sur objectifs partagés et spécifiques

FINALITE	<p>Cette thématique vise à soutenir des actions innovantes au service de la réussite des salarié(e)s en fragilité avec la maîtrise des compétences essentielles et de favoriser leur accès aux formations certifiantes/qualifiantes. Cette thématique se veut expérimentale. Elle permet la mise en place de parcours de formation « métiers » qui intégreraient la prise en compte d'un public éloigné des savoirs de base et qui nécessiteraient la mise en place d'ingénieries et d'approches pédagogiques adaptées. (Par exemple organisation par blocs de compétences, multimodale, approches collaboratives apprenantes, approches pédagogiques intégrées (accompagnement, évaluation diagnostic, formation, remédiation, intégration de la transition numérique) etc...)</p>
IMPACTS SECONDAIRES ATTENDUS	<p>Inscription d'actions favorisant la maîtrise des compétences de base dans les plans de formation annuels des entreprises</p> <p>Inscription de publics fragilisés dans des parcours de formation certifiant/qualifiant</p>
PREREQUIS	<p>Être volontaire pour suivre le parcours Avoir été identifié par les services RH comme étant en fragilité sur les compétences essentielles</p>
CALENDRIER DE REALISATION	<p>Les actions sont à proposer dès 2021 et peuvent être planifiées jusqu'en 2022</p>
SECTEUR	<p>Possibilité d'actions sur divers secteurs d'activité</p>
MODALITES SPECIFIQUES	<p>Ex : 2 jours consécutifs max. par semaine</p>
ORGANISATION PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE	<p>Les projets réunissant plusieurs acteurs qui agissent en complémentarité et dans une logique écosystémique, seront examinés avec intérêt. (en lien par exemple avec la thématique 3)</p>
COMMENTAIRE	<p>La commission d'approbation sélectionnera les parcours les plus performants au regard de la prise en compte du public concerné, de l'innovation proposé, des méthodes pédagogiques déployées.</p>



V. Soumission de l'offre

La réponse à cette consultation² doit impérativement se faire au moyen du **bordereau de réponse** téléchargeable sur le site internet www.fiaf.nc dans l'espace Programmation / Consultations

Les propositions³ sont à envoyer **UNIQUEMENT par mail** à la conseillère en charge du projet aux adresses suivantes :

stephanie.cano@fiaf.nc et contact@fiaf.nc

Un accusé de réception vous sera adressé par mail à réception des documents.

A noter : L'ouverture et le traitement de votre proposition sera fait après la clôture de la période de consultation. Il vous appartient donc de vous assurer de la complétude de votre proposition au moment de l'envoi. Aucun réajustement de proposition ne sera accepté après la clôture de la période de consultation.

→ **Date de retour de la proposition** : Votre réponse est attendue pour le **29/10/2021 - 15 heures**.

→ **Planning des phases** :

- Rendu le 29/10/2021 – 15 heures
- Retour commission de consultation au plus tard le **10/11/2021**

² CF. II.1 du règlement général d'achat

³ CF. II.1 du règlement général d'achat